Fiche technique
07.01.2026

# Cypermethrin

**Insecticide pour les grandes cultures, cultures maraîchères et culture des baies**

## Matières actives
100 g/l Cyperméthrine
Coformulants à déclarer: Calcium dodecylbenzene sulfonate, Xylène

## Formulation
EC concentré émulsifiable

## Numéro d'homologation
W-7609

## Mode d'action
La cyperméthrine est un insecticide pyréthroïde qui agit par contact et par ingestion.

## Utilisation Céréales
**Céréales en général**
Mouche jaune des chaumes (chlorops), vers gris: 0,25 l/ha, délai d'attente: 6 semaines. 1 traitement au maximum par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active.

## Utilisation Cultures de baies
**Fraises**
Anthonome du fraisier ou du framboisier, thrips: 0,025% (Dosage: 0,25 l/ha), délai d'attente 3 semaines. Le dosage indiqué se réfère au stade ≪pleine floraison≫ et ≪début de la coloration rouge des fruits≫, 4 plants par m²; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter. 2 traitements au maximum par culture et par année avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active.

## Utilisation Cultures maraîchères
**Ail**
Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,025% (0,25 l/ha), délai d'attente: 2 semaines.

**Artichaut**
Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,025% (0,25 l/ha), délai d'attente: 2 semaines.

**Asperges**
Criocère à 12 points, noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha après la récolte. 2 traitements par parcelle et par année au maximum avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active.

**Aubergines**
Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,025% (0,25 l/ha), délai d'attente: 2 semaines.

**Betteraves à salade**
Altises, noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai d'attente: 2 semaines.

**Bettes**
Altises, noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai d'attente: 2 semaines.

**Carottes**
Noctuelles terricoles, ou vers gris, psylle de la carotte, pucerons: 0,25 l/ha, délai d'attente: 2 semaines.
Mouche de la carotte: 0,25 l/ha. Délai d'attente: 4 semaines. Traitements pendant le vol uniquement

(selon le seuil critique de capture) avec un intervalle de 7 jours au minimum.

**Céleri-pomme**
Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,025% (0,25 l/ha), délai d'attente: 2 semaines.
Mouche de la carotte: 0,25 l/ha. Délai d'attente: 4 semaines. Traitements pendant le vol uniquement (selon le seuil critique de capture) avec un intervalle de 7 jours au minimum.

**Chicorée**
Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,025% (0,25 l/ha), délai d'attente: 2 semaines.

**Choux (toutes les variétés)**
Altises, cécidomyie du chou, charançon de la tige, charançon gallicole, noctuelles (défoliatrices), noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai d'attente: 2 semaines.

**Cima di rapa**
Altises, noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai d'attente: 2 semaines.

**Concombres**
En serre: Mouches blanches, pucerons du feuillage: 0,025%, délai d'attente: 3 jours. En cas d'utilisation dans une serre, celle-ci doit être aérée soigneusement avant d'y entrer à nouveau.

**Coqueret du Pérou**
Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,025% (0,25 l/ha), délai d'attente: 2 semaines.

**Cresson de fontaine**
Altises, noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai d'attente: 2 semaines.

**Cresson de jardin**
Altises, noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai d'attente: 2 semaines.

**Crosnes du Japon**
Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,025% (0,25 l/ha), délai d'attente: 2 semaines.

**Cucurbitacées**
Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,025% (0,25 l/ha), délai d'attente: 2 semaines.

**Echalottes**
Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,025% (0,25 l/ha), délai d'attente: 2 semaines.

**Epinards**
Altises, noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai d'attente: 2 semaines.

**Fève**
Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,025% (0,25 l/ha), délai d'attente: 2 semaines.

**Fines herbes**
Altises, noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai d'attente: 2 semaines.

**Haricots**
Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,025% (0,25 l/ha), délai d'attente: 2 semaines.

**Mâche, rampon**
Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,025% (0,25 l/ha), délai d'attente: 2 semaines.

**Maïs doux**
Altises, noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai d'attente: 2 semaines.

**Navets à tondre**
Altises, noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai d'attente: 2 semaines.

**Oignon potager**
Mouches mineuses, noctuelles terricoles ou vers gris, thrips: 0,25 l/ha, délai d'attente: 2 semaines.

**Panais**
Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,025% (0,25 l/ha), délai d'attente: 2 semaines.
Mouche de la carotte: 0,25 l/ha. Délai d'attente: 4 semaines. Traitements pendant le vol uniquement (selon le seuil critique de capture) avec un intervalle de 7 jours au minimum.

**Persil à grosse racine**
Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,025% (0,25 l/ha), délai d'attente: 2 semaines.
Mouche de la carotte: 0,25 l/ha. Délai d'attente: 4 semaines. Traitements pendant le vol uniquement (selon le seuil critique de capture) avec un intervalle de 7 jours au minimum.

**Poireaux**
Noctuelles terricoles ou vers gris, teigne du poireau, thrips: 0,25 l/ha, délai d'attente: 2 semaines.

**Pois**
Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,025% (0,25 l/ha), délai d'attente: 2 semaines.

**Poivrons**
Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,025% (0,25 l/ha), délai d'attente: 2 semaines.

**Pourpier**
Altises, noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai d'attente: 2 semaines.

**Radis**
Altises, noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai d'attente: 2 semaines.

**Radis long**
Altises, noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai d'attente: 2 semaines.

**Raifort**
Altises, noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai d'attente: 2 semaines.

**Raves de Brassica rapa et B. napus**
Altises, noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai d'attente: 2 semaines.

**Rhubarbe**
Altises, noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha après la récolte.

**Roquette**
Altises, noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai d'attente: 2 semaines.

**Salades Asia (Brassicaceae)**
Altises, noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai d'attente: 2 semaines.

**Salades (Asteraceae)**
Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,025% (0,25 l/ha), délai d'attente: 2 semaines.

**Salades baby-leaf**
Asteraceae: Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,025 % (0,25 l/ha), délai d'attente: 2 semaines.
Brassicaceae, Chenopodiaceae: Altises, noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai d'attente: 2 semaines. 2 traitements au maximum par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active.

**Scorsonères**
Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,025% (0,25 l/ha), délai d'attente: 2 semaines.

**Tomates**
Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,025% (0,25 l/ha), délai d'attente: 2 semaines.

**Topinambour**
Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,025% (0,25 l/ha), délai d'attente: 2 semaines.

## Utilisation Grandes cultures

**Betteraves à sucre et fourragères**
Altises de la betterave, noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai d'attente 6 semaines.

**Carthame**
Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai d'attente 6 semaines. 1 traitement par culture et par année au maximum avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active.

**Colza**
Altise d'hiver, tenthrède: 0,25 l/ha, traitement en automne.
Gros charançon de la tige du colza: 0,25 l/ha au stade 31– 53 (BBCH) délai d'attente 6 semaines.
Charançon des siliques, effet partiel sur cécidomyie des siliques du colza: 0,25 l/ha jusqu'au stade fin

développement des boutons floraux (BBCH 59), délai d'attente: 6 semaines.
Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai d'attente 6 semaines. 1 traitement par culture et par année au maximum avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active.

**Féveroles**
Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai d'attente 6 semaines. 1 traitement par culture et par année au maximum avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active.

**Houblon**
Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai d'attente 6 semaines. 1 traitement par culture et par année au maximum avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active.

**Lin**
Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai d'attente 6 semaines. 1 traitement par culture et par année au maximum avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active.

**Lupin**
Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai d'attente 6 semaines. 1 traitement par culture et par année au maximum avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active.

**Maïs**
Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai d'attente 6 semaines. 1 traitement par culture et par année au maximum avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active.

**Pois protéagineux**
Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai d'attente 6 semaines. 1 traitement par culture et par année au maximum avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active.

**Pommes de terre (plantons et consommation)**
Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai d'attente 6 semaines. 1 traitement par culture et par année au maximum avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active.
Doryphore: 0,25 l/ha. Délai d'attente: 3 semaines.
SPa 1: Pour éviter le développement de résistances, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant une pyréthrinoïde plus de 1 fois par culture.

**Riz, semis sur terrain sec**
Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai d'attente 6 semaines. 1 traitement par culture et par année au maximum avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active.

**Soja**
Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai d'attente 6 semaines. 1 traitement par culture et par année au maximum avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active.

**Sorgho**
Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai d'attente 6 semaines. 1 traitement par culture et par année au maximum avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active.

**Tabac**
Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai d'attente 6 semaines. 1 traitement par culture et par année au maximum avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active.

**Tournesol**
Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai d'attente 6 semaines. 1 traitement par culture et par année au maximum avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active.

**Trèfles pour la production de semences**
Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai d'attente 6 semaines. 1 traitement par culture et par année au maximum avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active.

## Utilisation Sylviculture

**Sylviculture en général**

**Grumes en forêt et sur les places de stockage**
0,45 % (0,45 l dans 100 l d'eau) contre l'attaque du bois rond par les scolytes (bostryches) et les lymexylons (H. dermestoides). L'application doit se

faire avant pénétration en présence de danger (préventif). 100 litres de bouillie suffisent pour environ 40m3 de bois rond (2,5 l de bouillie par m3). Appliquer Cypermethrin à l'aide d'une pompe à moteur ou pompe à dos. Les troncs, y compris les faces coupées, doivent être aspergés abondamment de tous les côtés et sur toute leur longueur.

## Restrictions

Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection + un masque de protection respiratoire (A2) + des lunettes de protection. En plus pendant l'application dans le houblon: Porter des gants de protection + une tenue de protection. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure. SPe 8: Dangereux pour les abeilles. Ne doit entrer en contact avec les plantes en fleurs ou exsudant du miellat qu'en dehors de la période du vol des abeilles, autrement dit le soir. Application uniquement dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents. SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 100 m, resp. 20 m en Sylviculture par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions du service d'homologation.

## Miscibilité

La cyperméthrine est miscible avec Select, Xenturion, nos fongicides, engrais foliaires et biostimulants.

## Production sous label et PI

Il faut tenir compte des lignes directrices PI (PER) et des indications des productions sous LABEL.

## Conditions climatiques

Ne pas traiter par des températures supérieures à 25 °C.

## Indications de risques particuliers et conseils de prudence

Pour une utilisation conforme des produits, seules les indications du mode d'emploi sur/ou joint à l'emballage font foi.

## Restes et emballages vides

Les restes de produits doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits. Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une décharge.

## Indications pour l'acheteur

Nous garantissons que la composition du produit dans son emballage d'origine fermé, correspond aux indications mentionnées sur les étiquettes. Nous déclinons toute responsabilité pour des conséquences directes ou indirectes liées à un entreposage ou à une application non conforme aux recommandations légales, à une mauvaise qualité d'application ou au non-respect des bonnes pratiques agronomiques. De nombreux facteurs, spécialement les particularités régionales, comme par exemple la structure du sol, les variétés et les conditions climatiques peuvent avoir une incidence négative sur l'efficacité souhaitée du produit, voire même aboutir à des dégâts sur les plantes cultivées traitées. Pour des préjudices de cet ordre, nous déclinons toute responsabilité.

## Mention d'avertissement

DANGER

## Phrases H

**H312** Nocif par contact cutané. **H315** Provoque une irritation cutanée. **H318** Provoque des lésions oculaires graves. **H332** Nocif par inhalation. **H373** Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. **H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Phrases EUH

**EUH401** Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

## Phrases P

**P102** À conserver hors de portée des enfants.

**P234** Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
**P260** Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
**P264** Se laver les mains soigneusement après manipulation.
**P270** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
**P302+P352** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
**P304+P340** EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
**P305+P351+P338** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
**P312** Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
**P332+P313** En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
**P362** Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
**P403+P235** Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
**P501** Éliminer le contenu/récipient en prenant toutes précautions d'usage.
**SP1** Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
**SPe 8** Dangereux pour les abeilles

**GHS05**

**GHS07**

**GHS08**

**GHS09**

## En cas d'urgence, intoxications

Centre d'information toxicologique à Zurich, Tél. 145 ou 044 251 66 66.

## Emballage

100599 pdf_datasheet_artikel_typ_ à 5 l

100599 pdf_datasheet_artikel_typ_ à

## Contact

Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17 A
4800 Zofingen
Tél: 062 746 80 00
info@staehler.ch
http://www.staehler.ch